



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 80406

Texte de la question

M. Patrice Carvalho attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes que suscite, auprès des enseignants et des parents d'élèves, le projet de réforme du collège dont ils redoutent qu'il n'aboutisse à l'appauvrissement de l'offre de formation et à la suppression de nombreux postes. Sous couvert d'augmentation de l'autonomie des établissements, 20 % des horaires étant gérés par ceux-ci, ce projet prévoit l'organisation de nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) qui seraient mis en place sans moyens de concertation et au détriment des horaires d'enseignement strictement disciplinaires, détruisant ainsi le cadre national de formation. Par ailleurs, souligne le monde enseignant, des options enrichissantes et formatrices pour les élèves seront détruites systématiquement. Il en est ainsi de la quasi-totalité des sections bilingues et européennes. Certes, la langue vivante 2 dès la 5ème pourrait être un pis-aller, sauf si les groupes de langue atteignent 36 élèves par classe comme annoncé pour la rentrée 2015, ce qui aboutirait à 91 secondes d'oral par heure de cours et par élève ! Les horaires de SVT, de technologie et de sciences physiques seraient globalisés en 6ème sans précision en ce qui concerne l'enseignant en charge de ces matières. De même, le latin et le grec sont condamnés alors que le latin est la troisième langue étudiée au collège. Ce n'est pas en effet l'EPI « langues et cultures de l'antiquité » qui n'a aucun programme spécifique, aucun professeur dédié, qui pourra « remplacer » ces matières. Les élèves vont perdre durant les quatre années de collège 540 heures de cours structurés et progressifs, sans compter les options, ce qui aggrave encore les chiffres, les EPI n'ayant aucune dotation. Force est de constater qu'il convient de revenir à un cadre national de formation pour éviter la concurrence entre les établissements et les disciplines car s'ajouteront alors aux difficultés antérieures - de nombreux élèves de CM2 ne maîtrisent pas les compétences de base attendues en français ou en mathématiques -, des problèmes supplémentaires résultant de la situation de concurrence ainsi créée. Face aux interrogations et aux oppositions, il lui demande les évolutions que le ministère entend apporter.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80406

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4048

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)